

# Règlement Duathlon Juvigné

## 1ère édition

Le Duathlon de Juvigné est organisé par l'ERNEENNE TRIATHLON.

Cette épreuve sportive respectera les règles d'organisation des manifestations comme définies dans la réglementation technique sportive de la FFTRI.

L'engagement pour l'une des épreuves de la journée vaut acceptation du règlement.

### ARTICLE 1 : Epreuves sportives au programme

#### Format Jeunes 6-12 ans (né de 2010 à 2017) :

Cette épreuve sportive est réalisée en individuel pour les catégories Mini-Poussins (né en 2016 ou 2017), Poussins (né en 2014 ou 2015), Pupilles (né en 2012 ou 2013) et Benjamins (né en 2010 ou 2011).

Le nombre maximum de participant est fixé à 50.

Le retrait des dossards se fera à partir de 9h45 jusqu'à 10h00.

Le briefing débutera à 10h15.

Le départ sera donné à 10h30.

#### Format Découverte XS (2,7 kms / 7,4 kms / 1,5 kms) :

Cette épreuve sportive est réalisée en individuel pour les personnes nées en 2010 ou avant.

Le nombre maximum d'équipes est fixé à 150.

Le retrait des dossards se fera à partir de 12h00 jusqu'à 13h00.

Le briefing débutera à 13h15.

Le départ sera donné à 13h30.

#### Format S et Relais (5,4 kms / 22,2 kms / 2,7 kms) :

Cette épreuve sportive est réalisée en individuel ou par équipe de 2.

Les équipes du format relais peuvent être masculines, féminines ou mixtes.

Le nombre maximum d'équipes est fixé à 150.

Le retrait des dossards se fera à partir de 14h00 jusqu'à 15h00.

Le briefing débutera à 15h15.

Le départ sera donné à 15h30.

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de décaler ces horaires, modifier le parcours voire d'annuler les épreuves.

Les numéros de dossards seront attribués par l'organisateur, il ne sera en aucun cas possible d'effectuer des modifications.

## ARTICLE 2 : Conditions de participation

L'épreuve est ouverte à :

- tous les licenciés FFtri
- tous les non licenciés :
  1. sur présentation d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive en compétition du "triathlon" ou du "cyclisme et de la course à pied", daté de moins d'un an à la date de l'épreuve (code du Sport, Art. L231.2-1)
  2. et sur l'acquisition d'une licence journée dite « pass compétition » (licence à prendre lors de l'inscription).

Les mineurs doivent obligatoirement présenter une autorisation parentale signée pour prendre le départ. Document à compléter et à fournir au moment de l'inscription.

## ARTICLE 3 : Inscriptions

Les inscriptions se dérouleront UNIQUEMENT par internet via le site ESPACE COMPETITION, le règlement financier sera réalisé via un site sécurisé, sous la responsabilité d'ESPACE COMPETITION.

Des frais de commissions sont pris par le prestataire en plus de votre inscription.

Tout dossier incomplet 3 jours avant l'épreuve sera annulé par l'organisateur et supprimé de la liste des inscrits sans remboursement du participant.

PAS de Possibilité de s'inscrire sur place

Renseignements : [www.erneennetraithlon.fr](http://www.erneennetraithlon.fr) – mails : [nicolaslinais@yahoo.fr](mailto:nicolaslinais@yahoo.fr)

LINAIS Nicolas : 06.22.44.02.72 ou MORISSET Guillaume : 06.01.92.28.19

## ARTICLE 4 : Tarifs des épreuves sportives

Format Jeunes 6-12 ans :

Le prix de l'inscription est de 5 €

Format Découverte XS

Le prix de l'inscription est de 15 €

### Format S et Relais :

Le prix de l'inscription est de :

- 25 € en individuel
- 45 € par équipe en relais

## ARTICLE 6 : Conditions des épreuves sportives

Tous les participants devront obligatoirement participer au briefing donnant toutes les consignes aux horaires indiqués à l'article 1. Il sera réalisé dans le parc à vélos.

Arbitrage : Chaque athlète devra suivre les directives et instructions de tous les arbitres de la course. Ils sont les seules habilités à appliquer le règlement. Les sanctions et pénalités possibles sont celles prévues par le règlement 2023 de la FFTRI.

Aire de transition : Le parc à vélo est accessible sur présentation à l'entrée, d'un casque homologué à coque rigide obligatoirement sur la tête, jugulaire serrée, dossard porté.

Le déplacement à vélo est interdit dans l'aire de transition

Course à pied : Le dossard fourni par l'organisateur doit être porté devant.

Il est interdit de courir torse nu.

Le balisage et les indications des bénévoles situés sur le parcours doivent être strictement respectés, sous peine de disqualification.

Cyclisme : Seuls les concurrents sont autorisés à entrer dans le parc à vélo

L'épreuve cyclisme se déroule sur route fermée mais les athlètes doivent respecter le code de la route, sous peine de disqualification.

Le « drafting » est autorisé sur la partie cyclisme (vélo de CLM et prolongateurs interdits)

Le dossard doit être porté dans le dos

Le port du casque à coque rigide est obligatoire. Il doit être mis, jugulaire serrée, avant de prendre son vélo, et ne peut être enlevé qu'après avoir rangé son vélo.

Toute forme d'aide extérieure, autre que l'organisation est interdite.

Puces : Les puces électroniques remises avec le dossard devront être rendues dès la fin de course. Toute puce manquante sera facturée par l'organisation au participant.

Dopage : Tous les concurrents peuvent faire l'objet de tests avant et après la course. En vous inscrivant, vous acceptez d'être soumis à ces tests et de respecter les pénalités associées à ces règles anti-dopage.

## ARTICLE 7 : Discipline sportive / respect

Les concurrents doivent se soumettre aux recommandations de l'organisateur et à ses décisions. Malgré la présence de bénévoles sur le parcours, les concurrents se devront obligatoirement respecter le code de la route. Toute erreur de parcours sera reconnue comme étant de leur seule responsabilité.

Les participants sont tenus de rester sur le parcours balisé et de respecter la propreté des sites traversés. Il est interdit de jeter d'éventuels déchets hors des zones de propreté.

## ARTICLE 8 : Classements et résultats

Le Duathlon est organisé sous la forme d'une compétition.

A l'issue des arrivées, il y aura un classement et un podium avec remise de prix pour :

Format Jeunes 6-12 ans :

- les 3 premiers de chaque catégorie Mini-Poussins (né en 2016 ou 2017), Poussins (né en 2014 ou 2015), Pupilles (né en 2012 ou 2013) et Benjamins

### Format Découverte XS :

- Les 3 premières femmes
- Les 3 premiers hommes
- La 1ère\* minime fille
- Le 1er\* minime garçon
- La 1ère\* cadette
- Le 1er\* cadet garçon
- La 1ère\* junior fille
- Le 1er\* junior garçon
- Le 1er\* vétéran
- La 1ère\* vétérane

### Format S et Relais :

- Les 3 premières femmes
- Les 3 premiers hommes
- La 1ère\* minime fille
- Le 1er\* minime garçon
- La 1ère\* cadette
- Le 1er\* cadet garçon
- La 1ère\* junior fille
- Le 1er\* junior garçon
- Le 1er\* vétéran
- La 1ère\* vétérane
- Le 1er\* relais femmes
- Le 1er\* relais hommes
- Le 1er\* relais mixte

\* Le 2ème de la catégorie sera récompensé à la place du 1er si ce dernier termine la course à une des trois premières places du classement scratch.

## ARTICLE 9 : Annulation – Modification - Remboursement

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent.

Dans l'hypothèse d'annulation de la manifestation pour toute raison hors de contrôle de l'organisation, et en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques, tous risquent d'intempéries, l'organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents.

Les frais d'inscription seront donc remboursés.

Les frais d'inscription seront également remboursés en cas d'annulation « pour cause de pandémie covid ».

Les frais d'inscription internet resteront à la charge du compétiteur.

Le remboursement en cas de non-participation à l'épreuve sera possible sur présentation, au plus tard le jour de la manifestation, d'un certificat médical justifiant de l'incapacité de l'athlète à participer.

## ARTICLE 10 : Droits à l'image

De par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants-droits (partenaires, médias, municipalité de Juvigné), à utiliser les images fixes ou audio-visuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître au Duathlon de Juvigné. Dans le cas contraire, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur.

## ARTICLE 11 : Assurance

L'organisateur est couvert par une assurance civile organisateur pour tout dommage général du fait d'un manquement.

Les concurrents sont couverts par une responsabilité civile souscrite par la FFtri auprès de la Maif.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol, de bris de matériel ou de dégradation, d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, d'accident provoqué par le non-respect des consignes de l'organisateur ou d'utilisation de matériels défectueux.

## ARTICLE 12 : Acceptation du règlement

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement de l'organisation et s'engage à en respecter les clauses et à accepter les décisions du comité d'organisation. L'inscription à une épreuve de la manifestation vaut acceptation du présent règlement.